

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 3 mars 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques
M. Conrad Hubert M. Roger Pilon
M. Marcel Lafontaine

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Proposition d'activités pour la bibliothèque (recyclage et compost)
- 6.2 Bornes sèches
- 6.3 Réparations à faire au chalet des loisirs

Adoptée.

2014-RAG-5152

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 tel que présenté.

Adoptée.

2014-RAG-5153

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 42 774.43 \$ et la liste des comptes payés au montant de 11 758.14 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 3 mars 2014 au montant de 25 032.35 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 mars 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 550 538.16 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 475.00 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 28 février 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour février 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il n'y a eu aucun permis d'émis pour février 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Forum municipal

La directrice présente au conseil une invitation de la MRCVG à une deuxième édition du Forum municipal. Ce forum consiste à expliquer à tous les élus et personnes présentes le détail des quoteparts ainsi que le rôle de la MRCVG. Plusieurs conseillers sont intéressés, mais la date ne convient à personne donc aucun élu ne pourra y participer.

2014-RAG-5154

APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD - TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales au Québec se tiennent le 1^{er} dimanche de novembre, tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE pour les municipalités rurales et touristiques c'est un désavantage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Bois-Franc sont convaincus que la participation électorale serait beaucoup plus élevée si les élections municipales générales étaient tenues à une date permettant à nos citoyens non résidents d'y participer en plus grand nombre;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales se tiennent aussi en période de chasse ce qui nuit aussi à la participation des électeurs;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Bois-Franc demande à l'honorable Pauline Marois, Première ministre du Québec, d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de changer la date de l'élection municipale générale permettant ainsi à plus de citoyens qui ne sont pas résidents permanents d'y participer.

Que copie de cette résolution soit aussi expédiée à notre députée provinciale Madame Stéphanie Vallée, à la Fédération Québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Développement industriel

La directrice générale présente au conseil une demande de M. Michel Merleau, préfet. Celui-ci aimerait connaître la vision et les orientations des municipalités quant à un développement industriel sur leur territoire. Le conseil de Bois-Franc est très favorable à un tel développement puisque pour Bois-Franc, ce serait un atout majeur d'obtenir une nouvelle usine. Comme Bois-Franc est une petite municipalité et qu'il n'y a pas vraiment de place au développement touristique, le développement du parc industriel est une priorité pour nous. De plus, nous avons déjà le chemin adapté pour les véhicules lourds et les transporteurs et l'emplacement du parc industriel ne nuit aucunement à la tranquillité des citoyens.

2014-RAG-5155

DOSSIER À TRANSMETTRE À L'AVOCAT (9101-1122 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur Gabriel Yolland Blais a déjà envoyé plus d'une demande de se conformer aux normes de la municipalité et que le dernier envoi donnait 15 jours pour fournir les documents nécessaires;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur Gabriel Yolland Blais à procéder avec l'avocat dans ce dossier.

Adoptée.

2014-RAG-5156

APPUI POUR LE GYROPHARE VERT

CONSIDÉRANT QU'IL est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

CONSIDÉRANT QU'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QU'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que le conseil municipal de Bois-Franc appuie le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

Adoptée.

2014-RAG-5157

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril, est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est résolu unanimement de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille et que le conseil municipal de Bois-Franc encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

2014-RAG-5158

DEMANDE D'UNE NOUVELLE TOUR À PICANOC

CONSIDÉRANT QU'au nord de Bois-Franc le signal pour l'internet et la téléphonie cellulaire est très faible, voire même inexistant;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une nouvelle tour dans la partie nord de la municipalité réglerait la problématique;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles subventions sont disponibles pour les compagnies désirant faire l'installation d'une nouvelle tour;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire la demande à Picanoc afin qu'ils installent une nouvelle tour au nord de la municipalité de Bois-Franc renforçant ainsi du même coup le signal internet et la téléphonie cellulaire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière de Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière de la part de Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2014-RAG-5159

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE notre contrat de déneigement arrive à échéance cette année;

CONSIDÉRANT le fait que nous n'avons que 15 km de routes à déneiger et qu'ainsi il est difficile d'obtenir plusieurs soumissions différentes afin de comparer les prix;

CONSIDÉRANT QUE si nous nous joignons à la municipalité d'Egan-Sud afin de faire un appel d'offres conjointement, le nombre de kilomètres serait beaucoup plus élevé et ainsi plus intéressant pour des entrepreneurs un peu plus éloignés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de demander à la municipalité d'Egan-Sud de se joindre à nous afin de faire un appel d'offres conjoint pour le déneigement de nos routes et ainsi obtenir plus de soumissions qui nous permettront de comparer les prix plus facilement.

Adoptée.

2014-RAG-5160

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE NOTRE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc n'a pas de réseau d'alimentation en eau et qu'elle doit signer des ententes avec les municipalités limitrophes pour l'envoi à l'appel initial d'une citerne supplémentaire pour le transport d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc ne possède pas de service d'incendie et que cela occasionne des difficultés de négociation avec les municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT l'entente de fourniture de service en sécurité incendie signée avec la Ville de Maniwaki et les coûts élevés occasionnés par cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de Maniwaki va intervenir avec une autopompe et une citerne pour un volume d'eau de 13 248 litres à l'appel initiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc propose d'installer 3 bornes sèches qui seront en mesure d'offrir une disponibilité d'eau à travers la municipalité au lieu d'une seule comme convenu dans son SCRSI;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc propose des mesures compensatoires telles que des visites de prévention plus rapprochées que demandé ainsi que la réalisation d'activités de sensibilisation du public sur toute l'année;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc demande au Ministère de la Sécurité publique l'autorisation de modifier le plan de mise en œuvre de la municipalité de Bois-Franc qui est contenue dans le SCRSI afin de ne pas avoir à signer d'entente pour un transporteur d'eau avec les municipalités limitrophes concernant les risques faibles et moyens par contre, une deuxième citerne sera demandée pour les risques élevés et très élevés.

2014-RAG-5161

DEMANDE DE BOURSE DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 200 \$ à la condition que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dossier carrières et sablières

La directrice mentionne au conseil qu'elle s'est informée sur les moyens disponibles afin d'avoir un contrôle sur les voyages sortant d'une sablière. Tous les moyens de contrôle trouvés sont extrêmement dispendieux donc, il ne serait pas gagnant pour la municipalité d'utiliser ces moyens. Le conseil demande donc à la directrice d'envoyer une lettre à la personne concernée lui mentionnant que les membres du conseil savent que ses déclarations sont beaucoup plus basses que la réalité et qu'il faudrait remédier à la situation.

2014-RAG-5162

RÉSOLUTION POUR LE RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le réseau biblio de l'Outaouais demande une mise à jour de leur dossier;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir un porteur de dossier pour la bibliothèque et que le nom de cette personne doit être signifié au réseau biblio pour les communications futures;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de nommer le conseiller Philippe St-Jacques porteur de dossier pour la bibliothèque.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen pour les intérêts

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande d'un citoyen afin de diminuer le taux des intérêts pour un arrangement de paiement. Comme les citoyens qui ont pris un arrangement par le passé n'ont eu droit à aucune baisse, le conseil ne peut pas autoriser une diminution du taux d'intérêt pour ce citoyen puisqu'il créerait un précédent et que ce ne serait pas équitable pour les autres citoyens.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen pour la bibliothèque

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande concernant les ordinateurs à la bibliothèque. En fait, un des ordinateurs n'a pas Word et Excel dans ses programmes et ce citoyen aimerait que la municipalité acquière ces logiciels pour l'ordinateur, car c'est le plus rapide pour travailler. Comme il y a déjà plusieurs ordinateurs avec ces logiciels, le conseil préfère attendre que de nouvelles subventions soient disponibles.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse des jeunes pour la maison de jeunes

La directrice présente au conseil les documents remplis par les jeunes concernant leurs demandes pour la maison de jeunes. La plupart des demandes sont raisonnables donc, un comité sera formé afin de monter le projet et une liste des prix et des travaux seront faits. Lorsque le projet sera monté et que nous aurons tous les renseignements nécessaires, une rencontre pourra être faite avec les jeunes concernés ainsi que leurs parents pour la suite des choses.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Recyc-Québec

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu la confirmation du montant de la compensation que nous recevrons de Recyc-Québec pour 2013. Le montant est de 5 025.29 \$ et sera payé en totalité d'ici décembre 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Finalisation de l'aide aux devoirs

La directrice mentionne au conseil que le projet d'aide aux devoirs avec Montcerf-Lytton est terminé puisque le professeur qui avait été engagé pour ce projet a déménagé et de plus, la participation était trop minime pour les coûts que cela apportait.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmation de réception

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu deux confirmations de réception pour notre résolution 2014-RAG-5142.

Les confirmations viennent de l'Assemblée nationale ainsi que du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

La directrice présente au conseil une invitation du CSHBO à soumettre notre candidature en tant que municipalité pour recevoir le tournoi de soccer Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas soumettre sa candidature puisque nous n'avons pas les effectifs et l'emplacement pour recevoir un tel événement.

2014-RAG-5163

PROPOSITION D'ACTIVITÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE (RECYCLAGE ET COMPOST)

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque doit organiser un certain nombre d'activités durant l'année;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage et le compost sont le sujet de l'heure en ce moment et que beaucoup de gens ne savent pas toujours ce qui peut être mis au recyclage ou non;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire aimerait organiser une soirée d'informations sur ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la bibliothécaire à faire la soirée d'informations recyclage et compost et de lui demander aussi de faire un sondage auprès des jeunes de l'école afin d'organiser une autre activité pour eux.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bornes sèches

La directrice mentionne au conseil que suite à notre rencontre avec le conseil d'Egan-Sud afin de construire une borne sèche conjointement, le projet ne pourra fonctionner puisque le terrain disponible est situé à 1.7 km de la limite de Bois-Franc. De cette façon, nous perdons presque complètement le 2 km donc, aucun avantage pour nous de construire cette borne avec eux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réparations à faire au chalet des loisirs

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne aux autres membres du conseil qu'il faudrait faire quelques réparations dans le chalet des loisirs. Le conseil demande donc à la directrice générale de faire une demande à Louisiana Pacifique afin d'obtenir des panneaux pour les murs. Pour le reste des réparations, la mairesse Julie Jolivette ainsi que la directrice étudieront toutes les subventions disponibles afin de voir s'il y en aurait une qui pourrait s'adapter à notre projet.

2014-RAG-5164

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale